

Commission Terrains, Forêt, Environnement, Sécurité

Jeudi 22 décembre 2022 – 18h00

Présents : Cédric PIERREL, Emmanuelle AUBERT, Marie-Agnès GROSJEAN, Michaël ROHR, Philippe CUNY, Jean-François MESDAG, Willy LANGLOIS, Jean-Michel PHILIPPE, Karine CLAUDE, Sonia VANÇON

Excusés : Didier HOUOT, Yannick PIQUÉE, Cathy TRUFFIN, Céline DUC-GRANDEMANGE

Demande d'acquisition de terrain Mme MARLOT- AO537

Mme MARLOT a sollicité la Commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AO537 et située à proximité de son exploitation agricole, ruelle du Moulinot. Cette demande fait suite à la suppression des essarts dont elle disposait. La parcelle, d'une superficie totale de 8 500 m², se situe à proximité du lotissement Les Roches de Fontaine, derrière les parcelles n°3 à n°12.

La vente ou location de la parcelle (ou partie) induirait une cohabitation entre les animaux en pâtures et les nouveaux habitants. De plus, les nouveaux habitants pourraient, par la suite, souhaiter également acquérir une partie de la parcelle en question comme terrain d'aisance.

Willy LANGLOIS suggère la création d'une "zone tampon" entre les parcelles du lotissement et la zone qui pourrait être octroyée à Madame MARLOT.

Il est également suggéré d'attendre les ventes et constructions des parcelles n°3 à n°12 avant de prendre la décision de vendre ou louer la parcelle n°AO537. A l'unanimité, les membres de la commission valident cette proposition.

Une réponse sera adressée à Madame MARLOT en ce sens.

Proposition de vente de terrains à M. et Mme GASSER, M. REMY, M. DURUPT et Mme HUROT – Rue des Roches de Fontaine

Les habitations GASSER, REMY et DURUPT/HUROT se situent à l'aboutissement de la rue des Roches de Fontaine. L'objectif est de régulariser les propriétés privées et communales.

- M. et Mme GASSER ont sollicité la Commune pour l'acquisition d'une bande de terrain le long de leur propriété comme terrain d'aisance. La zone proposée est délimitée par la voirie communale et représente une surface de 189 m² au tarif de 35 €/m².

- M. REMY : une bande de terrain d'une surface de 20 m² est proposée à l'acquisition à M. REMY afin de régulariser l'espace public utilisé. Le tarif proposé est de 35 €/m².

La Commune propose d'acquérir un triangle de terrain de 6 m², propriété de M. REMY, et utilisé pour le retournement des véhicules. Le tarif proposé est de 10 €/m².

- M. DURUPT et Mme HUROT : une bande de terrain communal de 87 m² est utilisée par les propriétaires pour accéder à leur habitation. Il leur sera donc proposé d'en faire l'acquisition au tarif de 10 €/m². Une servitude de réseaux sera établie ensuite pour les réseaux souterrains.

Des courriers proposant ces acquisitions seront adressés aux propriétaires.

Construction d'un abri de jardin

Un propriétaire privé a déposé un permis de construire en 2020 pour la construction d'un abri de jardin pour une emprise au sol créée de 28 m². Le permis a été accepté. Cependant, le propriétaire n'a pas respecté les consignes de construction (débords de toit, angle de la construction en limite de propriété, empiètement sur le domaine privé communal).

Afin de régulariser la situation, il sera proposé au propriétaire de faire l'acquisition de la zone de terrain communal privé utilisé, comme terrain d'aisance à 35 €/m². Les frais de géomètre seraient également à sa charge. Ensuite, le propriétaire pourra se mettre en conformité par rapport au permis de construire déposé.

Les membres de la commission valident à l'unanimité ce mode de régularisation.

Mise en vente du bâtiment sis 10 place Paul Caritey

M. PIERREL informe les membres de la commission que la Commune envisage de céder le bâtiment dont il est propriétaire au 10 place Paul Caritey. Un contact a été pris avec le bailleur social Vosgelis et une visite a eu lieu en décembre 2022. Le bailleur semble intéressé par l'acquisition du bâtiment pour y créer des appartements.

Monsieur Jean-François MESDAG quitte la réunion car concerné par le point de l'ordre du jour qui va être discuté.

Demande d'acquisitions de terrains de M. MESDAG et Mme GIGANT, M. et Mme EVARISTO – Rue du Moulin

Dans le cadre de la création du lotissement Les Roches de Fontaine, la Commune a fait l'acquisition de terrains privés appartenant à Mme LAMIELLE. Ces acquisitions permettront ainsi de créer un chemin forestier menant aux parcelles forestières communales et privées depuis la rue des Roches de Fontaine. Les parcelles ont été déboisées, il reste à effectuer le dessouchage.

M. PIERREL présente un projet de verger partagé qui pourrait ensuite être mené en collaboration avec l'ONF, le Conseil Municipal des Jeunes et une école d'horticulture.

M. MESDAG et Mme GIGANT ainsi que M. et Mme EVARISTO, propriétaires de parcelles de terrains rue du Moulin, ont sollicité la Commune afin d'acquérir du terrain d'aisance sur les parcelles nouvellement propriétés de la Commune.

Après présentation du projet de jardin, les membres de la commission émettent un avis favorable au projet et défavorable aux demandes d'acquisitions de terrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Vagney, le 3 janvier 2023

Le vice-président de la Commission,
Cédric PIERREL

